Certificat de **Q**ualification **P**rofessionnelle d'**A**gent de **P**révention et de **S**écurité

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité.

PRÉ-REQUIS

- Savoir lire, écrire, comprendre et parler français.
- Savoir compter.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle ou un numéro de carte professionnelle valide.

DURÉE

175 heures (hors examen).

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 04 minimums et 12 maximums.

La formation CQP est validée par un examen assuré par un jury composé à minima de deux personnes représentant les activités privées de sécurité concernées.
L'examen se déroule sur une journée et comprend des QCM et des mises en situations (le déroulé précis de l'examen se trouve à la fin de cette présentation).

LIEUX DE FORMATION

Cette formation se déroule dans nos locaux :
JP&S FORMATION
Pavillon Mansart
28 avenue de Marinville
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

MOYENS / MÉTHODES

- Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Nombreuses mises en situation.
- Plusieurs QCM sont effectués tout au long de la formation pour se préparer à l'examen.
- Evaluation des stagiaires tout au long de la formation afin de s'assurer de leur constante progression.
- Utilisation de l'outil informatique.
- Salle de cours spacieuse.
- Exercice sur feux réel avec bac écologique.
- SSI de catégorie A DAI, DM, Bloc d'éclairage de sécurité, volet et clapet.
- Circuit de ronde.
- Nombreux moyens de communication PTI (Talkies-Walkies, téléphone portable).
- Mannequins, défibrillateur, kit pédagogique complet afin d'assurer la formation SST.
- Des gants adaptés pour la palpation…

PROGRESSION DE LA FORMATION

UV 1 : MODULE SECOURISME (14 heures)

- Programme SST définit par l'INRS

UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (21 heures)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche Connaître les dispositions utiles du Code Pénal
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Respecter la déontologie professionnelle

UV 3 : MODULE GESTION DES CONFLITS (21 heure)

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de gérer un conflit
- Être capable de résoudre un conflit

UV 4 : MODULE STRATEGIE (08 heures)

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'information

UV 5 : PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIES (07 heures)

- Initiation au risque incendie

UV 6 : MODULE MODALITÉ D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU MÉTIER (07 heures)

- Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)

UV 7 : MODULE PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13 heures)

- Définir le risque terroriste et connaître les menaces terroristes
- Connaître les différentes menaces terroristes
- Connaitre les niveaux de risque associés
- Connaitre les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même et protéger
- Alerter les forces de l'ordre, faciliter leur intervention et sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

UV 8 : MODULE PROFESSIONEL (45 heures)

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité
- Savoir contrôler les accès
- Connaître les éléments d'un poste de sécurité
- Ronde de surveillance et système de contrôle des rondes

UV 9 : MODULE PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES (07 heures)

- Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité

UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR DES MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ (07 heures)

- Système de télésurveillance et de vidéosurveillance

UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES (11 heures)

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

UV 12 : MODULE ÉVENEMENTIEL SPÉCIFIQUE (07 heures)

- Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation

UV 13 : MODULE GESTIONS DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES (07 heures)

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPÉCIFIQUE (07 heures)

- Évaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

UNITÉ DE VALEUR	TYPE D'ÉPREUVE	VALIDATION
Secourisme	SST	Le candidat sera déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évacuation conforme aux procédures de validation de l'INRS
Théorie	QCM sur les UV de 02 à 14	Note ≥ 12 : l'unité de valeur est acquise 8 ≥ Note < : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8 : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant ce module
Spécialité APS	Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur JOULIN Damien (Formateur)
d.joulin@jps-gc.com
01 49 76 41 90